

Résultats de l'exercice de monitoring dans le secteur hôtelier

Ce jeudi 6 avril 2017, la Commission Européenne publie les résultats du groupe de travail chargé du monitoring du secteur hôtelier.

Ce groupe de travail, auquel la Belgique ainsi que neuf autres autorités nationales ont participé, a été créé après que plusieurs décisions aient été prises dans ce secteur par des autorités nationales.

Ces décisions visaient la suppression des clauses de parité étendues et leur remplacement par une clause de parité restreinte ou la suppression totale de celles-ci.

Certaines plateformes de réservation en ligne se sont engagées à élargir l'application de ces clauses restreintes à d'autres Etats membres, dont la Belgique.

Dans ce contexte, la Commission ainsi que les Etats membres composant le groupe ont évalué les effets des différentes mesures prises par les autorités.

Dans le cadre de cet exercice, 16.000 hôtels dont 981 en Belgique, 20 plateformes de réservation en ligne, 19 grandes chaînes hôtelières ainsi que 11 «méta-moteurs » de recherche ont été interrogés.

Les résultats de cet exercice montrent que, quelles que soient les mesures prises par les autorités nationales (suppression totale ou partielle des clauses de parité), celles-ci ont eu pour effet une amélioration des conditions concurrentielles et un plus grand choix pour le consommateur.

Néanmoins, il ressort également de ce monitoring que beaucoup d'hôtels ne semblent pas être au courant des changements résultant des mesures prises par les autorités.

Sur la base de ces travaux, la Commission européenne et les autorités nationales de concurrence ont décidé de maintenir ce secteur sous surveillance et de réévaluer la situation concurrentielle dans ce secteur en temps utile.

Le rapport du groupe de travail est disponible sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/competition/ecn/index_en.html

http://ec.europa.eu/competition/ecn/hotel_monitoring_report_en.pdf

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).